Envoyé en préfecture le 14/11/2022
Reçu en préfecture le 14/11/2022
Publié le 15/11/2022
ID : 029-242900801-20221109-DP2022_027-AU

DÉCISION DU PRÉSIDENT

N°DP2022_027

Objet	**Acquisition de composteurs**	
Service	Service Commande Publique	Référent : Marie-Laure LUCAS

Considérant que la Communauté souhaite faire l'acquisition de 320 composteurs et de bio seau 10 litres,
Vu l'offre présentée par EMERAUDE (22307),

Le président de la Communauté d'agglomération du pays de Landerneau-Daoulas,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer ce marché à ÉMERAUDE pour un montant de 24 599 € H.T.
Article 2 : la présente décision sera publiée, et transmise au Préfet du Finistère, communiquée au Trésorier de Landerneau et rendue exécutoire conformément aux articles L.2131-1 et L.5211-3 du code général des collectivités territoriales.

Signé par : Patrick Leclerc
Date : 10/11/2022
Qualité :
Président-Maire